



Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le  
ID : 001-210101739-20240402-2024\_044\_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Révision des tarifs de la piscine municipale et de l'école de natation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 (7.1)**  
Service : *Action éducative et sports (AC)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**VU** la décision du Maire n°2023\_104\_DEC en date du 26 mai 2023 relative à la révision des tarifs de la piscine municipale et de l'école de natation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,

**VU** l'augmentation importante du coût de l'énergie et notamment du gaz, depuis 2023,

**VU** l'augmentation de la masse salariale communale à 10% environ en 2024,

**VU** le compte-rendu de la commission municipale Associations et Sports réunie le 7 mars 2024,


**CONSIDÉRANT** la proposition d'augmentation générale de l'ordre de 4 % des tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour la piscine municipale et l'école de natation,

DÉCIDE

**D'ADOPTER** les tarifs suivants, applicables à la piscine municipale et à l'école de natation, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

	Nouveaux tarifs
<b>Accueil des publics</b>	
Individuel Adultes	4,60
Forfait 10 entrées Adultes	37,90
Individuel Enfants	3,00
Forfait 10 entrées Enfants	24,30
Individuel Passeport Jeunes	1,00
Groupe jusqu'à 9 personnes	16,50

Groupe de 10 à 20 personnes	40,80
Groupe de + de 20 personnes	56,30
Forfait scolaire groupe classe sans MNS	52,00
Forfait scolaire groupe classe avec MNS	76,00
<b>École de natation</b>	
Adultes 1 cours / semaine	212,00
Adultes 2 cours / semaine	315,00
1er enfant	127,00
2ème enfant	95,00
3ème enfant	37,00
4ème enfant et plus	Gratuit

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le   
ID : 001-210101739-20240402-2024\_044\_DEC-DE

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 02 avril 2024.  
Le Maire,  
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 03 avril 2024, publiée sur le site internet de la ville le 03 avril 2024.